

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE CAMPENEAC
Séance du 17 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept octobre à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Campénéac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de Campénéac, sous la présidence de Madame RENAUDIE Hania, Maire.

Date de Convocation : 11 octobre 2024.

Présents : RENAUDIE Hania, Maire – GABARD Bruno - LE MOIGNE Nolwenn - NOEL Pierre – LARGEAU Chantal - SAVIGNE Pascal - WHITE Cécile – DRAGON Sandra – JUGEL Stéven - ALIX Mathilde - MOUNIER Benoit - MAHIEUX Jérémy - GRANDVALLET Chantal – DELERUE David - PONGERARD Pascale – DELOURME Jean-Pierre - PICARD Laurence - DENIS Stéphane.

Absents excusés : MORIN DIEGO Isabelle ayant donné pouvoir à ALLIX Mathilde.

Secrétaire de séance : Pascale PONTGERARD

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 18

Votants : 19

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Délibération n°2024/070

Objet : Demande de subvention auprès du Département au titre du PST la construction d'un Club house à destination de l'association sportive de football A.C.A.

Madame le Maire rappelle qu'en début d'année 2022, l'association sportive ACA et la Commune se sont rencontrées pour échanger sur le devenir d'une buvette, aujourd'hui très vétuste et dangereuse. Au fil des échanges, le projet a évolué vers la construction d'un club house; lieu d'accueil des familles et de convivialité à proximité immédiate des terrains de football.

Plusieurs rencontres se sont tenues depuis 2022. Un COPIL a été constitué, composé de :

- 3 membres de l'ACA (Pierrick CAUDAL, Hervé FOY, Nicolas JOSSE);

- 6 Elus (Bruno GABARD, Sandra DRAGON, Nolwenn LE MOIGNE, Pierre NOËL, Hania RENAUDIE, Pascal SAVIGNE).

Il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention selon le plan de financement suivant :

DEPENSES	TOTAL H.T.	RECETTES		TOTAL
Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO-5%)	8 015.43 €	DEPARTEMENT (PST)	35%	68 796.35 €
Maitrise d'œuvre (12%)	19 237.03 €			
Etudes préalables	4 000.00 €	FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL	8%	15 000.00 €
TRAVAUX				
Terrassement	6 435.00 €			
Maçonnerie	42 044.07 €	AUTOFINANCEMENT	57%	112 764.65 €
Ravalement	5 922.42 €			
Charpente	23 570.83 €			
Menuiseries Ext/ Int	14 627.50 €			
Isolation / Plâtrerie	18 322.09 €			
Elec/Plomb/ chauff	20 623.68 €			
Peinture	3 502.62 €			
Carrelage/Faïence	9 310.34 €			
Carport	3 400.00 €			
Test/ Infiltrométrie	550.00 €			
Mise en place des réseaux	12 000.00 €			
Sous-Total travaux	160 308.55 €			
Travaux connexes	5 000.00 €			
TOTAL GENERAL	196 561.00 €	TOTAL GENERAL	100%	196 561.00 €

Après en avoir délibéré, il est procédé à un vote donnant les résultats suivants :

- Présents : 18
- Pour : 18
- Majorité absolue : 10
- Votants : 19
- Contre : 0
- Suffrages exprimés : 18
- Abstention : 1
-

Compte tenu de ces éléments, le Conseil, avec 18 voix pour et une abstention, décide de :

- **Solliciter** le Conseil départemental au titre du Programme de Solidarité Territoriale 2024 pour la construction d'un Club house à destination de l'association sportive de football A.C.A.
- **Autoriser** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette demande.

Hania RENAUDIE
Maire.



Pascale PONGERARD,
Secrétaire de séance.